

Conseil des Nations unies pour les droits de l'Homme
Examen périodique universel
19e session: avril - mai 2014

La situation de la liberté d'information et des média en Côte d'Ivoire
Contribution de Reporters sans frontières, ONG au statut consultatif auprès des
Nations unies

La Côte d'Ivoire possède un paysage médiatique divers et souvent partisan qui a connu bien des dérives lors de la récente crise politique qui a secoué le pays en 2010-2011. En 2013, elle se trouve au 96^e rang sur 179 pays, dans le classement de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse.

Contexte:

Dans les mois précédents les élections du 28 novembre 2010 ainsi que durant la crise qui a suivi la proclamation des résultats le 2 décembre 2010, Reporters sans frontières a pu observer des dérapages de la part de presque tous les médias. La presse et les journalistes, pris en otages entre le camp de l'ancien Président Laurent Gbagbo et les pro-Ouattara, ont véritablement participé de l'épisode que l'on nomme maintenant "la bataille d'Abidjan". Le Conseil national de la presse encore présidé par Eugène Dié Kacou les avait d'ailleurs, à l'époque, tous sanctionnés, qu'il soient proches de Laurent Gbagbo ou d'Alassane Ouattara. Dans les semaines qui suivirent, la télévision et la radio nationales, objets de convoitises, utilisées à des fins de propagande, ont été bombardées ; le climat sécuritaire a rendu la couverture des événements très périlleuse et nourri la diffusion de rumeurs et d'informations difficilement vérifiables ; des menaces ciblées ont visé des journalistes, les faisant basculer dans la psychose.

La crise militaire a pris fin avec l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011 et l'intronisation d'Alassane Ouattara comme Président le 6 mai 2011 mais les intimidations contre les journalistes ont continué: selon les informations recueillies par Reporters sans frontières, une liste de huit journalistes "à abattre" circulait au mois d'avril à Abidjan, comprenant des noms de la presse dite "bleue" notoirement pro-Gbagbo. Ces journalistes traqués ont préféré entrer dans la clandestinité.

EPU:

Si le premier cycle de l'EPU s'est déroulé fin 2009, au printemps 2011, le nouveau gouvernement d'Alassane Ouattara, certes confronté à des difficultés certaines, bénéficiait d'un effet d'opportunité pour se démarquer des pratiques du régime précédent et favoriser la réconciliation, le dialogue national et la promotion des droits de l'Homme.

Ce sont d'ailleurs ces mesures plus générales qui sont visées par les recommandations faites lors du premier cycle de l'EPU, puisqu'aucune des recommandations ne mentionne directement la liberté d'information ou la sécurité des journalistes.

Néanmoins, ces principes sont bien présents dans l'esprit du rapport du Groupe de travail (A/HRC/13/9) dont le paragraphe 11 rappelle que les "médias (...) contribu(ai)ent à la protection

et à la promotion des droits de l'Homme" et que la défense de ces derniers ont été acceptée comme une priorité d'action par l'exécutif ivoirien.

Malheureusement, le bilan que dresse Reporters sans frontières, seize mois après l'accession d'Alassane Ouattara à la présidence de la Côte d'Ivoire demeure en demi teinte. Si les conditions chaotiques et dangereuses des premiers mois suivant l'intronisation du Président, se sont améliorées, il reste cependant des défis de taille à relever afin de garantir la liberté d'information dans le pays: cesser les arrestations arbitraires et les détentions des professionnels de l'information, promouvoir la réconciliation, notamment dans la presse et lutter contre l'impunité.

Arrestations et détentions illégales des journalistes:

La Côte d'Ivoire a reçu lors du premier cycle de l'EPU les recommandations suivantes concernant les détentions préventives:

- Recommandation 66. S'engager à instituer des procédures judiciaires garantissant les droits des personnes accusées de crimes et traduites en justice, ou libérer les personnes en détention préventive (Irlande);

-Recommandation 54. Prendre des mesures en vue d'en finir avec les détentions arbitraires, en particulier en renforçant le contrôle de l'autorité judiciaire sur les forces de sécurité (Autriche);

Dans le Rapport du Groupe de travail sur l'EPU du 4 janvier 2010, la Côte d'Ivoire a accepté par défaut la recommandation 54. Elle a en revanche rejeté la recommandation 66 au motif qu'elle était "déjà mise œuvre ou en voie de l'être".

Or les faits semblent démentir cette assertion:

- Pendant la première année au pouvoir d'Alassane Ouattara, en 2011, un journaliste de la *Radio-Télévision Ivoirienne (RTI)*, Hermann Aboa, a été incarcéré pendant cinq mois. Une situation d'autant plus étrange et injuste que la loi de 2004 sur la presse en Côte d'Ivoire protège les journalistes contre la prison. L'ancien animateur de l'émission "Raison d'Etat", poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, est actuellement en liberté conditionnelle.
- Le directeur du quotidien *Notre Voie*, César Etou, et deux de ses collaborateurs, Didier Dépry et Boga Sivori, ont également passé treize jours derrière les barreaux, en fin d'année, peu avant la tenue des élections législatives.
- Fin janvier 2012, dans ses vœux présentés à la presse, le chef de l'Etat ivoirien s'est montré très ouvert et a réaffirmé sa volonté de respecter la liberté de l'information. Mais quelques jours plus tard, Charles Sanga, directeur du quotidien *Le Patriote*, a passé 24 heures à la Direction de la surveillance du territoire (DST), où il lui a été demandé de révéler ses sources.
- Le 27 mars 2012, Ousmane Sy Savané, directeur général du groupe Cyclone, société éditrice des journaux d'opposition *Le Temps*, *Lg Infos*, et du magazine culturel *Prestige Magazine*, a lui aussi été interpellé par la DST puis écroué à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), pour "atteinte à la sûreté de l'Etat". Il a été par la suite remis en liberté le 3 mai 2013 plus d'un an après sa première arrestation, sans qu'aucune

preuve valide n'ait jamais été produite. Tout laisse croire que l'emprisonnement de cet homme ait été motivé par sa proximité avec Nady Bamba, l'ex-promotrice de Cyclone et seconde épouse de l'ancien président Laurent Gbagbo.

- Le 19 juillet 2012, l'avocat Soukalo Coulibaly, conseil du Rassemblement des Républicains (RDR, parti présidentiel), a fait irruption, en compagnie de quatre hommes armés, dans les locaux du site d'informations en ligne *KOACI.COM* pour arrêter le journaliste Souleymane Koné. Le motif ? Le journaliste avait écrit un article jugé "diffamatoire" à son encontre dans le cadre de la crise qui secoue La Mutuelle d'Assurances des Taxis Compteurs d'Abidjan (MATCA). Le journaliste a été conduit manu militari à la Brigade de sécurité de la gendarmerie du Plateau, à Abidjan. Il y a été menotté à une barre de fer et ses geôliers lui demandaient de révéler la source de ses informations. Souleymane Koné a ensuite été conduit à la police criminelle où il a été entendu sur procès verbal pour "diffamation" avant d'être libéré plus tard dans la nuit et de regagner son domicile.

Ces détentions arbitraires et ces violences dont sont victimes les journalistes démontrent bien que les résolutions 66 et 54 sont loin d'être appliquées, contrairement aux engagements pris par la Côte d'Ivoire.

Réconciliation:

De plus, les mesures de harcèlement qui visent des journalistes proches des milieux pro-Gbagbo démontrent bien que la réconciliation, pourtant mise en avant par le régime d'Alassane Ouattara, reste lettre morte. Malgré l'effort louable de mettre en place la Commission Vérité et réconciliation, plus de deux ans après sa création, ses initiatives restent plus que discrètes et elle n'a fourni aucun résultat tangible, alors même que les recommandations 2¹, 16² et 17³, acceptées par la Côte d'Ivoire, encouragent le pays à prendre des mesures actives dans ce sens.

Enfin, la Côte d'Ivoire s'est engagée à lutter contre l'impunité (Résolutions 32⁴, 62⁵, 70⁶ et 71⁷).

1 Poursuivre la politique de réconciliation et mettre en œuvre, avec le soutien de la communauté internationale, toutes les décisions résultant de l'Accord d'Ouagadougou (Algérie);

2 Poursuivre la politique de réconciliation nationale et de promotion de l'État de droit (Maurice);

3 Intensifier les mesures visant à promouvoir les droits de l'homme et consolider la paix dans le pays en recourant au dialogue et aux mécanismes de réconciliation (Ouganda);

4 Ne négliger aucun effort pour combattre avec fermeté la pratique des exécutions sommaires et arbitraires et le climat d'impunité régnant sur son territoire, avec l'aide de la communauté internationale (Gabon);

5 Adopter et exécuter un plan d'action propre à mettre fin à l'impunité et à renforcer son système judiciaire (Canada)

6 Se concentrer sur le développement des capacités des services chargés de l'application de la loi en vue de lutter contre l'impunité (Allemagne)

7 Envisager de donner la priorité au rétablissement de l'État de droit dans le pays en adoptant, entre autres, des mesures de lutte contre l'impunité (Afrique du Sud);

Plus spécifiquement, elle a même déclaré que la Recommandations 77 qui stipulait expressément que la Côte d'Ivoire devait "enquêter avec diligence sur les crimes et violations contre les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes (...)" avait déjà été mise en œuvre.

Or, l'épineux dossier de l'Affaire Guy-André Kieffer demeure.

Lors de leur déplacement à Abidjan, en avril 2012, à l'occasion du huitième anniversaire de l'enlèvement du journaliste franco-canadien, l'épouse du journaliste et Reporters sans frontières ont demandé aux plus hautes autorités ivoiriennes de confirmer leur volonté de faire la lumière sur cette affaire. La délégation a demandé la mise en place d'une commission d'enquête spéciale ou d'une cellule commune d'instruction avec le juge français de l'époque Patrick Ramaël ; la réactivation du comité de suivi mis en place en 2004 ; et que les personnes citées dans le dossier soient interrogées à nouveau, dans les meilleures conditions possibles, jusqu'à la révélation de la vérité. Une magistrate du tribunal de première instance d'Abidjan-Plateau, Geneviève Nogo Zie-Kuibert, a été nommée pour poursuivre l'instruction de ce dossier. Néanmoins à ce jour, l'enquête piétine et mériterait d'être réactivée.

Recommandations:

Reporters sans frontières demande au Gouvernement de Côte d'Ivoire de:

- mettre en œuvre les recommandations de l'EPU auxquelles il s'est engagé, notamment la recommandation 97 demandant "d'associer la société civile au suivi des recommandations que la Côte d'Ivoire aura accepté lors de l'examen périodique"
- Fournir des éléments tangibles de la réalisation des recommandations qu'elle juge avoir déjà effectué

- Mettre un terme aux arrestations arbitraires et privations de liberté des journalistes, en conformité avec la loi de 2004.
- Promouvoir un esprit de réconciliation dans la presse et dans la société et notamment en cessant les mesure de harcèlement contre les journalistes
- Lutter contre l'impunité des responsables de violations des droits de l'Homme et d'attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, y compris les journalistes;
- Mettre en place les structures requises pour faire la lumière sur l'Affaire Guy-André Kieffer